



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 742/2023
Date de la séance du CE : 28 juin 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2023.BVD.305
Classification : Non classifié

Avenir Berne romande, Reconvilier, construction du nouveau Centre Justice et Police (CJP), crédit d'engagement pour la procédure de sélection et l'étude de projet

1. Objet

Dans le cadre du changement d'appartenance cantonale de Moutier, un nouveau pôle de compétence Justice et Police va être implanté à Reconvilier. Il est prévu de construire un nouveau bâtiment qui abritera le Tribunal régional (actuelle antenne de Moutier), les deux Ministères publics (pour adultes et mineurs, tous deux actuellement à Moutier) et la police cantonale pour le nord du Pierre-Pertuis.

Le crédit demandé d'un montant de 8 200 000 francs permettra de réaliser une procédure de sélection et de financer l'étude de projet. Le crédit comprend 150 000 francs à la charge de la DSE et le même montant à la charge de la DIJ pour des prestations externes visant à préciser les besoins spécifiques aux utilisatrices et utilisateurs.

La présente affaire est soumise au référendum facultatif.

2. Bases légales

- Loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), articles 6, 81 alinéa 1, 84 alinéa 4, 91 alinéa 2 et 92 alinéa 3
- Loi du 10 février 2019 sur la police, état au 1^{er} avril 2021 (LPol ; RSB 551), articles 1 et 6
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (OO DES ; RSB 152.221.141), article 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss

3. Montant déterminant, nature et qualification juridique de la dépense

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2022 ; indice des prix de la construction Espace Mittelland, 141,1 points

Coûts totaux, études préalables comprises	CHF	8 990 000
moins le crédit de planification (études préalables) pour la construction du CJP en vue de la définition du projet de construction	– CHF	490 000
Autorisation de dépenses DTT du 22 mai 2023		
Coûts d'investissement totaux	CHF	8 500 000

Coûts pour la procédure de sélection, l'achat et l'étude de projet	CHF	8 500 000
composés de		
– Travaux préparatoires en deux langues	CHF	550 000
– Organisation du concours en deux langues	CHF	550 000
– Total des prix du concours	CHF	300 000
– Achat du terrain	CHF	300 000
– Étude de projet	CHF	6 000 000
– Soutien à la maîtrise d'ouvrage (DTT)	CHF	500 000
– Clarifications des besoins des utilisatrices-teurs (à la charge de la DSE)	CHF	150 000
– Clarifications des besoins des utilisatrices-teurs (à la charge de la JUS)	CHF	150 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 34 OFin	CHF	8 500 000
moins les dépenses déjà autorisées pour l'achat du terrain	– CHF	300 000
Autorisation de dépenses du 22 mai 2023		
Crédit à approuver	CHF	8 200 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Groupe de produits : gestion des biens immobiliers

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 32 LFin, qui sera en principe relayé par les tranches de paiement suivantes, inscrites au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports :

Compte	Désignation	Exercice		
500 000 000	Terrains bâtis et surfaces non bâties	2023	CHF	300 000
504 000 000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	2024	CHF	2 000 000
		2025	CHF	2 000 000
		2026	CHF	2 000 000
		2027	CHF	1 900 000
Total			CHF	8 200 000

Groupe de produits : police cantonale

Compte	Désignation	Exercice		
313 200 000	Honoraires de conseillères et conseillers externes / experts / spécialistes, etc.	2025	CHF	150 000
Total			CHF	150 000

Groupe de produits : Direction de la magistrature État-major

Compte	Désignation	Exercice		
313 200 000	Honoraires de conseillères et conseillers externes / experts / spécialistes, etc.	2025	CHF	150 000
Total			CHF	150 000

5. Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les informations figurent dans l'annexe « Complément d'information sur l'autorisation de dépenses ».

6. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Complément d'information sur l'autorisation de dépenses